

COMITÉ D'AUDITION LEADER

*Compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2022
En visioconférence*

	Collège public	Collège privé
Présents	DRAY Daniel DUMOULIN François GUERZOU Abderhamane	ALLART Gérard BAUBE Dominique CHÉRON Yves JEAN Lucienne POPINEAU Jean-Marc
Excusés	DROUIN François	DESHAYES Thierry MACHARD Christophe OCANA Annie TAUZIEDE Christian VAN WIJCK Clément

Assistaient également : BRIDOUX François-Xavier (Chargé de mission Patrimoine historique et culturel au PNR), SOUVERAIN Brigitte (Chargé de mission Tourisme au PNR), MARTY Véronique (Oise Tourisme), KLINGELSCHMIDT Florian (Animateur LEADER), BOULANGER Corentin (Gestionnaire LEADER).

Parmi les participant(e)s, étaient en « présentiel » : GUERZOU Abderhamane, DRAY Daniel, BRIDOUX François-Xavier, BOULANGER Corentin. Celles et ceux non cités précédemment étaient présents par le biais d'une salle virtuelle de visioconférence.

- M. GUERZOU, Président du GAL, introduit la réunion. Il rappelle alors l'ordre du jour, incluant l'audition de trois porteurs de projets. Il rappelle à ce titre la procédure d'audition.
M. BOULANGER procède à l'appel et, une fois terminé, il autorise le premier porteur de projet à se connecter à la visioconférence.

1 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe 1)

Intitulé du projet :	Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux – Antenne du musée intercommunal ARCHÉA à Fosses
Porteur :	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Localisation :	Fosses
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

- Accueil des deux orateurs de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France :
- Mme Antoinette HUBERT, Responsable du pôle Archéologie et Patrimoine & Directrice d'ARCHÉA
- M. Olivier MILLOT, Directeur Culture et Patrimoine
- Rappel de la durée d'audition : 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.

⇒ **Présentation du projet** (voir support de présentation en annexe 2)

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
<i>-Mission de maîtrise d'œuvre</i>		<i>- Subventions publiques (69.47%)</i>	
Esquisse	49 984 €	Région Hauts de France	98 581 €
APS (Avant-projet sommaire)	76 529 €	DRAC	49 290 €
AVD (Avant-projet définitif)	118 707 €	Département Val d'Oise	51 997 €
PRO (Étude de projet)	153 860 €	LEADER (23.17%)	100 000 €
Déconstruction pour la création d'un pavillon d'accueil		Autofinancement (30.53%)	131 772 €
TOTAL :	431 640 €	TOTAL :	431 640 €

⇒ **Questions-réponses :**

- Mme SOUVERAIN demande quels seront les liens entre le centre d'interprétation de la céramique et le musée ARCHÉA. Mme HUBERT répond que les liens seront sur deux axes : au niveau de l'équipe (hors les deux nouveaux postes envisagés, ce sera la même équipe qui gèrera le site. De plus, l'équipe scientifique sera également la même). Le deuxième axe de coopération des sites est d'ordre géographique. Il existe un projet de déploiement de pistes cyclables permettant de faire le lien direct. Un système de billetterie commune est par ailleurs en réflexion.
- Mme SOUVERAIN demande des précisions sur l'enquête réalisée concernant les « consommations de pratiques culturelles » en demandant si les habitants du territoire sondés sont demandeur de visites de sites ou d'ateliers pratiques. Les porteurs de projets répondent que l'enquête met en avant une demande sur les deux plans et que celle-ci a permis d'affiner les attentes des futurs visiteurs.
- M. DRAY soulève la question de la viabilité économique du projet. Les porteurs de projets répondent que les dépenses de fonctionnement et d'investissement seront portées par la collectivité. Ils précisent que la question d'une éventuelle gratuité d'accès se pose et que les élus n'ont pas encore voté sur ce point. En effet, la collectivité croit au bien-fondé de la gratuité d'accès aux sites culturels, et a par exemple mis en place la gratuité des médiathèques à l'échelle de l'agglomération, ce qui s'est traduit par une augmentation de la fréquentation.
- M. CHÉRON demande le statut d'ARCHÉA. Mme HUBERT répond que la structure est portée par la collectivité.
- M. BOULANGER expose les retours liés à la consultation des membres du comité technique. Une des interrogations porte sur les actions envisagées concernant la médiation et l'accessibilité au grand public de la discipline archéologique. Les porteurs de projets répondent qu'ils exercent déjà un ensemble d'actions à travers un répertoire composé d'une cinquantaine d'ateliers très divers. Ils ajoutent que ce répertoire est voué à s'enrichir au fil du temps et qu'il s'adapte en fonction du public cible.

- M. GUERZOU remercie les porteurs de projets pour leur présentation et leur demande ensuite de quitter la visioconférence.

[Les porteurs de projet, Mme HUBERT et M. MILLOT quittent la visioconférence]

⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe 3)

- Remplissage de la grille de sélection et échanges relatifs aux critères :

Critères	N°	Remarques
Généraux = 14/16 Bonus = 0/2	❶	Fiche-action 1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la fiche-action.
	❷	Le projet à un impact direct sur la fréquentation du territoire par la mise en place d'une nouvelle offre touristique. Le projet cible un public sur un territoire plus large que celui du PNR. L'enquête menée démontre une demande de la part d'habitants extérieurs au territoire du PNR. Le projet inclut la création de deux emplois et est estimé comme étant créateur de richesses. Le projet est néanmoins considéré comme ayant un coût élevé au regard des retombées attendues.
	❸	Le projet a peu d'impacts sur l'environnement. L'insertion paysagère des bâtiments a été un critère important dans la conception du projet et dans le choix du maître d'œuvre.
	❹	Le projet est considéré comme innovant dans le sens où il propose une offre/activité nouvelle à l'échelle régionale. Il inclus par ailleurs un ensemble d'actions en faveur de la médiation culturelle et met directement en œuvre des méthodes et concepts originaux.
	❺	La localisation du projet est idéale sur le plan touristique, que ce soit par son accès géographiques ou par l'ensemble des liens qu'il peut entretenir avec les autres offres touristiques/partenaires du territoire. Son rayonnement est jugé comme dépassant le territoire du PNR.
	❻	Le projet a été réfléchi en lien avec de nombreux partenaires et une large enquête a été menée auprès du public.
	❼	La qualité technique du projet est actée à l'unanimité. Le critère du coût raisonnable est apprécié à l'égard du projet dans sa globalité, et le coût est considéré par le comité comme élevé.
Spécifiques = 8/8	(A)	L'intérêt du site est unique et son référencement considéré comme important.
	(B)	L'accessibilité et l'ouverture au public est jugé comme importante.
	(C)	Les supports explicatifs variés et de qualité sont admis comme acquis. Le Comité attribue les points mais rappellera ce critère dans ses recommandations.
	(D)	Le projet à une forte présence sur le web à travers différentes plateformes.
	(E)	Ce critère est jugé comme non-recevable à l'égard de l'évaluation du projet.

⇒ **Note finale et observations générales :**

- Un débat a eu lieu concernant le critère n°2 & 7 concernant l'appréciation du « coût raisonnable ». M. GUERZOU évoque la difficulté de prendre en compte ce critère vis-à-vis de projets culturels. Suite aux échanges, le critère n°2.4 obtient la note de 0/1 & le critère n°7 obtient la note de 2/3.
- Le critère E de la Fiche Action 1 est jugé comme non appréciable par les membres du Comité à l'égard du projet et de son contenu.
- Le projet obtient une note de **22/24**.
- Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**.
- Par ailleurs, le Comité :
 - recommande de penser les supports de médiation et de communication en plusieurs langues (a minima en français et en anglais) ;
 - demande au porteur de fournir des précisions sur les périodes, jours et horaires d'ouverture du site.

2 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe 4)

Intitulé du projet :	Création d'un gîte dans une ancienne forge
Porteur :	M. Tommy FREBOURG (particulier)
Localisation :	Asnières-sur-Oise
Fiche-action :	3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

- Accueil des deux orateurs :
M. Tommy FREBOURG et Mme Laurine MICHAUX, propriétaires du lieu et porteurs du projet.
- Rappel de la durée d'audition : 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.

⇒ **Présentation du projet** (voir support de présentation en annexe 5)

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Rénovation du bâtiment	135 035.00 €	- Subventions publiques (79.73%)	
		Département Val d'Oise	21 533.21 €
		LEADER (63.8%)	86 132.84 €
		-Fonds privés (20.27%)	
		Autofinancement	27 368.95 €
TOTAL :	135 035.00 €	TOTAL :	135 035.00 €

⇒ **Questions-réponses :**

- M. Dumoulin demande comment le visiteur lambda ressentira que le bâtiment était une ancienne forge. Les porteurs de projets répondent qu'ils vont conserver la verrière d'origine ainsi qu'une ancienne affiche « forge/serrurerie ». Ils prévoient également la mise en place d'une vitrine pour exposer certains éléments/outils/créations récupérés au sein de la forge.
- Mme BAUBE demande des précisions quant à l'accueil des vélos. Les porteurs de projets expliquent qu'un bâtiment sera dédié à l'accueil et au stockage des vélos. Ils souhaitent également pouvoir proposer une collation (à base de produits locaux) ainsi que divers services (partenariat avec les réparateurs de vélos à proximité, service de transport de bagages jusqu'au prochain lieu). Ils ajoutent qu'au vu de l'emplacement de l'abri à vélo, celui-ci est entièrement sécurisé.
- Mme SOUVERAIN questionne la capacité de nettoyage des vélos. Les porteurs indiquent qu'un point d'eau sera fourni à proximité immédiate du stockage.
- Mme SOUVERAIN demande si le projet inclut une adhésion au réseau Gîtes de France. Les porteurs indiquent qu'ils souhaitent adhérer pour le référencement et parce que cela permet de rassurer les voyageurs sur la qualité de l'hébergement.
- M. ALLART demande des précisions sur la localisation du gîte. Celui-ci est situé rue du Four.
- M. BRIDOUX demande la superficie du gîte. Elle est de 86 m².
- M. BRIDOUX demande également si le gîte est uniquement en rez-de-chaussée ou s'il existe un étage. Les porteurs répondent qu'il y a un étage. Ils précisent qu'ils aimeraient travailler l'accessibilité à des handicaps autres que moteurs et qu'ils tentent actuellement d'évaluer le coût supplémentaire que cela induirait.
- Les porteurs de projets ajoutent que s'agissant d'une vieille bâtisse, les coûts sont susceptibles d'évoluer en fonction des « mauvaises surprises » potentielles. M. GUERZOU salue l'anticipation sur ce point.
- M. GUERZOU demande depuis combien de temps les porteurs de projets habitent les lieux. Cela fait deux ans.
- M. KLINGELSCHMIDT demande des précisions sur la création de l'emploi présenté. Les porteurs expliquent qu'ils comptabilisent un emploi à temps partiel pour la gestion du gîte et des réservations, mais que cet emploi devrait être occupé par eux-mêmes dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

- M. KLINGELSCHMIDT demande si la création d'une page web est envisagée. Les porteurs évoquent la création d'une page Facebook. Selon eux, cette dernière sera plus dynamique, modulable et adaptée au gîte qu'une page web « vitrine » statique.
- M. GUERZOU demande comment l'offre de gîte compte toucher les usagers de l'aéroport ou encore des Jeux Olympiques 2024. Les porteurs répondent qu'ils comptent déployer leur offre sur un ensemble de plateformes et services. De plus, ils sont tous deux bilingues en anglais.
- M. BRIDOUX demande combien d'épis sont visés dans le classement des Gîtes de France. Ce projet de gîte vise une classification de trois épis.

[Les porteurs de projet, M. FREBOURG et Mme MICHAUX, quittent la visioconférence]

⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe 6)

- Remplissage de la grille de sélection et échanges relatifs aux critères :

Critères	N°	Remarques
Généraux = 13/16	❶	Fiche-action 3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la fiche-action.
	❷	Le projet à un impact direct sur la fréquentation du territoire par la mise en place d'une nouvelle offre d'hébergement. Le projet cible un public sur un territoire plus large que celui du PNR. Le projet inclut la création d'un emploi à temps partiel. Il n'est toutefois pas considéré comme étant créateur de richesses. Le projet est considéré comme ayant un coût raisonnable au regard des retombées attendues.
	❸	Le projet a peu d'impact environnemental. Il intègre plusieurs équipements destinés à réduire cet impact (isolation, chauffage bois, compost, récupérateur d'eau de pluie, etc.)
	❹	Bien que relativement rare à l'échelle du PNR, l'offre de gîte est en soi peu innovante. Néanmoins le projet se distingue par la mise en valeur de la fonction d'origine du bâtiment (forge), par les mesures de réduction de l'impact environnemental prises, ainsi que par l'accès possible des visiteurs au potager géré en permaculture.
	❺	La localisation du projet est idéale sur le plan touristique, que ce soit par son accès géographique ou par l'ensemble des offres à proximité. Sa portée géographique permet ainsi de répondre à une demande émanant d'individus en dehors du territoire du PNR.
	❻	Les partenaires concertés et le nombre de bénéficiaires ne sont pas considérés comme assez importants pour attribuer la note maximum à ce critère.
	❼	La qualité technique du projet, la viabilité du projet ainsi que son coût raisonnable est actée à l'unanimité.
Spécifiques = 10/10	(A)	Le projet vise un classement trois épis selon les critères des Gîtes de France.
	(B)	La présence sur le web et la stratégie de communication a été explicitée.
Bonus =2/6	(C)	Le projet inclus la mise en lien des usagers avec les producteurs/artisans locaux.
	(D)	Les porteurs de projets ont exprimé leur volonté d'adhérer à la marque Valeurs Parc naturel régional
	(E)	Un bonus est accordé concernant le label Accueil vélo.

⇒ **Note finale et observations générales :**

- Le projet obtient une note de **26/26**.
- Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**.
- Le Comité n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

3 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe 7)

Intitulé du projet :	Aménagement de berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert
Porteur :	Commune de Précý-sur-Oise
Localisation :	Précý-sur-Oise
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

- Accueil de l'oratrice : Adeline SCHULD, Adjointe au maire de Précý-sur-Oise
- Rappel de la durée d'audition : 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.

⇒ **Présentation du projet** (voir support de présentation en annexe 8)

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Mobilier	47 809.54 €	- Subventions publiques (80%)	
Parcours santé et jeux pédagogiques	19 834.78 €	Département de l'Oise	46 724.17 €
Aménagement extérieur	83 365.00 €	LEADER (50 %)	77 873.63 €
Accessibilité et signalétique	4 737.94 €	Autofinancement (20%)	31 149.46 €
TOTAL :	155 747.26 €	TOTAL :	155 747.26 €

⇒ **Questions-réponses :**

- Mme BAUBE demande des précisions concernant l'abri à vélos, qui d'après elle gagnerait à être couvert. Mme SCHULD explique qu'il existe d'autres idées envisagées concernant l'abri à vélos mais que le choix n'est pas encore fixé car le projet inclut une volonté de limiter la superficie de bâti. Par ailleurs, une réflexion récente est venue modifier le modèle d'abri à vélo (besoin d'accueillir des vélos avec des chariots, sacs...). L'abri à vélo sera alors soit intégré dans le projet de bâti principal, soit en dehors (plusieurs emplacements envisagés). Mme BAUBE salue la réflexion sur le modèle précisant que les modèles à arceaux sont bien meilleurs que les râteliers du point de vue sécurité.
- Mme MARTY intervient pour expliquer qu'en lien avec le projet Boat & Bike, une étude de benchmark est en cours sur les haltes vélos afin de cibler au mieux le modèle par rapport aux besoins estimés.
- Mme SOUVERAIN demande si des prises électriques sont prévues pour les vélos électriques. Mme SCHULD rappelle que le projet inclut une station de recharge pour téléphones et qu'il est, par conséquent, envisageable d'ajouter des prises de recharges pour les vélos électriques. Le projet ne prend pas en compte cet aspect pour le moment.
- M. CHÉRON demande si un diagnostic d'impact environnement a été effectué car cette zone est très boisée. Mme SCHULD répond que non. Seul un diagnostic des arbres a été réalisé et a mis en évidence la présence d'une maladie qui a conduit à l'abattage d'une quarantaine d'arbres. M. CHÉRON et plusieurs membres du Comité se questionnent autour de l'impact du projet sur la biodiversité. M. SCHULD annonce que des replantations sont prévues mais que celles-ci interviendront après le projet d'aménagement, afin de garantir que les arbres plantés soient correctement positionnés par rapport au mobilier et ne soient pas endommagés lors des travaux.
- M. CHÉRON demande le niveau de risque du site lié aux crues. M. SCHULD répond que ponctuellement, cette zone est susceptible d'être inondée.
- M. KLINGELSCHMIDT demande un état des lieux des référencements prévus pour le site. Mme SCHULD répond que la mise en place de nombreuses signalétiques, la gestion d'un site internet et le référencement sur des applications mobiles sont prévus. De plus, des échanges seront mis en œuvre avec les groupements de cyclistes et de randonneurs.
- M. BRIDOUX demande si la mairie est en lien avec Voies Navigables de France. Mme SCHULD répond que ce n'est pas encore le cas mais qu'elle est consciente de cette obligation vis-à-vis de la mise en place du ponton.

[Mme SCHULD quitte la visioconférence]

⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe 9)

- Remplissage de la grille de sélection et échanges relatifs aux critères :

Critères	N°	Remarques
Généraux = 13/16	❶	Fiche-action 2. Développer les itinéraires et activités de découverte Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la fiche-action.
	❷	Le projet à un impact direct sur la fréquentation du territoire par la mise en place d'une nouvelle offre d'accueil du tourisme vert. Le projet cible un public sur un territoire plus large que celui du PNR. Le projet ne prévoit pas la création directe d'emploi. Le projet est considéré comme ayant un coût raisonnable au regard des retombées économiques sur le territoire.
	❸	Outre la volonté de limiter la superficie de bâti, le manque de diagnostic sur l'impact environnemental (sous toutes ses dimensions) empêche d'attribuer le maximum de points sur ce critère.
	❹	L'offre d'aire de ce type est nouvelle sur le territoire, mais le projet ne met pas en œuvre de méthodes ou de concepts particulièrement innovants.
	❺	La localisation du projet est particulièrement adaptée à l'activité, que ce soit par les nombreux circuits de tourisme vert avoisinants ou par les opportunités liées à l'accès fluvial. Sa portée géographique est ainsi estimée comme un rayonnement supérieur au territoire du PNR.
	❻	Les partenaires et bénéficiaires sont considérés comme relativement nombreux et variés.
	❼	La qualité technique du projet ainsi que son coût raisonnable sont actés à l'unanimité.
Bonus = 0/2	(A)	Le projet est directement en lien avec les chemins publics avoisinants.
	(B)	L'intérêt vis-à-vis du patrimoine et des paysages est nettement marqué.
	(C)	La promotion du projet est estimée importante. La communication a par ailleurs déjà débuté.
	(D)	L'accès au site et la signalétique sont une composante majeure du projet.
	(E)	L'entretien du site sera effectué par la mairie et a été prévu dans la construction du projet.
Spécifiques = 10/10	(A)	Le projet est directement en lien avec les chemins publics avoisinants.
	(B)	L'intérêt vis-à-vis du patrimoine et des paysages est nettement marqué.
	(C)	La promotion du projet est estimée importante. La communication a par ailleurs déjà débuté.
	(D)	L'accès au site et la signalétique sont une composante majeure du projet.
	(E)	L'entretien du site sera effectué par la mairie et a été prévu dans la construction du projet.

⇒ **Note finale et observations générales :**

- Le projet obtient une note de **23/26**.
- Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**.
- Par ailleurs, le Comité :
 - demande la réalisation, avant le démarrage des travaux, d'une évaluation des enjeux écologiques du site. Le GAL veillera à la bonne prise en compte de ces enjeux dans la conception finale du projet ;
 - souligne la nécessité de procéder à la replantation d'essences végétales adaptées au site ;
 - invite le porteur à bien anticiper le besoin d'entretien futur des équipements et à y porter une attention particulière.

3 – Information sur une potentielle coopération avec le GAL du Cambrésis (par M. KLINGELSCHMIDT) :

Un projet de coopération est envisagé avec le GAL du Cambrésis dans le cadre de la mesure 19.3 du programme LEADER, sur le thème des commerces et services de proximité.

Ce projet concerne la création d'une « boîte à outils » pour créer un lieu multi-services, à destination des communes rurales. La prestation comprendrait la réalisation d'un état des lieux des deux territoires sur la thématique des commerces et services de proximité. Outre ce référencement, la mission aurait pour but de mettre en avant les différentes formes ou modèles de lieux multi-services existants à l'échelle nationale et leurs conditions de réussite. Le projet inclurait aussi un voyage d'échanges sur chacun des deux territoires, afin de visiter un lieu multi-services existant et de présenter la restitution de la mission.

L'objectif général est de fournir aux communes rurales qui souhaitent se saisir de cette thématique un outil les aidant à analyser la situation de leur commune et à sélectionner un modèle pertinent pour la construction d'un projet adapté aux besoins et réalités de celle-ci.

Les membres du Comité approuvent l'idée du projet et donnent un accord de principe à l'élaboration d'un accord de coopération avec le GAL du Cambrésis.

En l'absence de questions diverses, M. GUERZOU remercie l'ensemble des participant(e)s pour leur présence. La séance est levée.

Fait à Orry-la-Ville, le 4 avril 2022

Le Président du GAL,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Abderhamane GUERZOU', with a large, sweeping flourish at the end.

Abderhamane GUERZOU

ANNEXES

0 – Diaporama de présentation.

1 – Fiche de présentation du projet « Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux – Antenne du musée intercommunal ARCHÉA à Fosses ».

2 – Support de présentation du projet « Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux – Antenne du musée intercommunal ARCHÉA à Fosses ».

3 – Grille de sélection complétée pour le projet « Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux – Antenne du musée intercommunal ARCHÉA à Fosses ».

4 – Fiche de présentation du projet « Création d'un gîte dans une ancienne forge ».

5 – Support de présentation du projet « Création d'un gîte dans une ancienne forge ».

6 – Grille de sélection complétée pour le projet « « Création d'un gîte dans une ancienne forge ».

7 – Fiche de présentation du projet « Aménagement de berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert ».

8 – Support de présentation du projet « Aménagement de berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert ».

9 – Grille de sélection complétée pour le projet « Aménagement de berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert ».

COMITÉ D'AUDITION LEADER

GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France

Lundi 31 janvier 2022



Le GAL Parc Naturel Régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.



AUDITION DES PROJETS

1) CA Roissy Pays de France

Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux /
Antenne du musée intercommunal ARCHÉA à Fosses

2) M. Tommy FREBOURG

Création d'un gîte dans une ancienne forge à Asnières sur Oise

3) Commune de Précy sur Oise

Aménagement de berges de l'Oise
pour la promotion du tourisme vert



AUDITION DES PROJETS

AUDITION DE PORTEUR DE PROJET:

Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France :

Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux – Antenne du musée intercommunal ARCHÉA à Fosses



CA Roissy Pays de France :

Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux

Intitulé du projet :	Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux Antenne du musée intercommunal ARCHÉA à Fosses.
Porteur de projet :	CA Roissy Pays de France
Localisation :	Fosses
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
- Étude de projet :		- Subventions publiques (69,47 %) :	
Esquisse	49 984 €	DRAC	49 290 €
APS (Avant-projet sommaire)	76 529 €	Région	98 581 €
AVD (Avant-projet définitif)	118 707 €	Département Val d'Oise	51 997 €
PRO (Étude de projet)	153 860 €	LEADER (23,17%)	100 000 €
Déconstruction pour la création d'un pavillon d'accueil	32 560 €	- Autofinancement (30,53 %)	131 772 €
TOTAL ÉLIGIBLE :	431 640 €	TOTAL :	431 640 €



CA Roissy Pays de France : Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux

- Remarque du Département Val d'Oise

- L'archéologie peut être difficilement appropriable par les publics profanes, donc le grand public
- Le Département souligne la qualité de médiation d'ARCHÉA
- Peut-être envisager une forme de partenariat avec le Musée de Sèvres (expo temporaire...)
- Favoriser l'appropriation par les visiteurs avec, par exemple, des ateliers pratiques.



AUDITION DES PROJETS

2) AUDITION DE PORTEUR DE PROJET:

M. Tommy FREBOURG

Création d'un gîte dans une ancienne forge



M. Tommy FREBOURG : Création d'un gîte dans une ancienne forge

Intitulé du projet : Création d'un gîte dans une ancienne forge
Porteur de projet : M. Tommy FREBOURG
Localisation : Asnières-sur-Oise
Fiche-action : 3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Toiture	14 474.00 €	- Subventions publiques (79,73%) :	
Rénovation extérieure	56 033.40 €	Département Val d'Oise	21 533,21 €
Rénovation intérieure	34 651.00 €	LEADER (63.8%)	86 132.63 €
Mobilier	29 876.39 €		
		- Fond privés (20.27%) :	
		Autofinancement	27 368.95 €
TOTAL ÉLIGIBLE :	135 034.79 €	TOTAL :	135 034.79 €



M. Tommy FREBOURG : Création d'un gîte dans une ancienne forge

- Remarque du Département Val d'Oise

Ce projet à été sélectionné dans le cadre des **Trophées de l'innovation touristique 2021** sur les critères suivants :

- Offre qui comble un manque
 - Une identité marquée
 - Un extérieur de qualité
- Positionnement géographique
- Gestion durable et responsable



AUDITION DES PROJETS

3) AUDITION DE PORTEUR DE PROJET:

Commune de Précly-sur-Oise

Aménagement de berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert



Commune de Précy-sur-Oise : Aménagement de berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert

Intitulé du projet :	Aménagement de berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert
Porteur de projet :	Commune de Précy-sur-Oise
Localisation :	Précy-sur-Oise
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Mobilier	47 809.54 €	- Subventions publiques (80%) :	
Aménagement d'un parcours de santé et de jeux pédagogiques	19 834.78 €	Département	46 724.17 €
Aménagement extérieur	83 365.00 €	LEADER (50%)	77 873.63 €
Accessibilité et signalétique	4 737.94 €		
		- Autofinancement (20%)	31 149.46 €
TOTAL ÉLIGIBLE :	155 747.26 €	TOTAL :	155 747.26 €

QUESTIONS DIVERSES

Merci de votre attention

Vous avez connaissance d'un projet ?

Le porteur du projet doit prendre contact avec l'animateur LEADER le plus tôt possible.

- **Contact :**

Florian KLINGELSCHMIDT

Animateur LEADER

Parc naturel régional Oise – Pays de France

Tél : 06 27 69 66 15 / 03 44 63 65 65

f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 31 janvier 2022

Intitulé du projet :	Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux – Antenne du musée intercommunal ARCHÉA à Fosses.
Porteur :	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
Localisation :	Fosses
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Description du projet :

Pressenti comme un lieu de découverte des vestiges médiévaux mais aussi de la création contemporaine et de la valorisation des savoir-faire et des techniques, le projet culturel et scientifique qui se construit autour de la vallée de l'Ysieux cumule emplacement géographique idéal et ensemble archéologique exceptionnel.

Ce centre aura pour vocation de valoriser la production céramique d'époques médiévale et moderne de la vallée de l'Ysieux et promouvoir les arts du feu. Plus largement, il s'attachera à valoriser les patrimoines archéologiques, historique, géologique et paysager. Les thèmes majeurs abordés dans le centre d'interprétation s'orientent autour de cinq axes :

- Conserver les vestiges en place et les rendre visibles et/ou accessibles : le jardin archéologique.
- Concevoir un parcours muséographique intégré dans un circuit de visite intérieur-extérieur avec des espaces de médiation.
- Permettra l'accueil des scolaires et du grand public (accueil et médiation) en complémentarité avec le musée ARCHÉA.
- Assurer la pérennisation du programme de recherche et d'archéologie expérimentale.
- Établir un lien avec la création céramique contemporaine et les arts du feu en proposant des résidences d'artistes, des lieux de rencontre et des cycles d'expositions.

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources (montants proratisés) :	
<i>-Mission de maîtrise d'œuvre :</i>		<i>- Subventions publiques (69.47%) :</i>	
Esquisse	49 984 €	DRAC	49 290 €
APS (Avant-projet sommaire)	76 529 €	Région	98 581 €
AVD (Avant-projet définitif)	118 707 €	Département Val d'Oise	51 997 €
PRO (Étude de projet)	153 860 €	LEADER (23.17%)	100 000 €
Déconstruction pour la création la d'un pavillon d'accueil	32 560 €	Autofinancement (30.53%)	131 772 €
TOTAL :	431 640 €	TOTAL :	431 640€

Ce projet LEADER intervient sur la première étape d'un projet plus global estimé à 4 141 787 € HT

Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux à Fosses - antenne du musée intercommunal ARCHÉA -

Comité d'audition projet LEADER
PNR Oise Pays de France
le 31/01/2022

Olivier Millot, directeur Culture & Patrimoine, CARPF

Antoinette Hubert, directrice d'ARCHÉA et responsable pôle Archéologie & Patrimoine, CARPF

CONTEXTE CULTUREL ET TERRITORIAL

La politique culture et patrimoine de la CARPF :

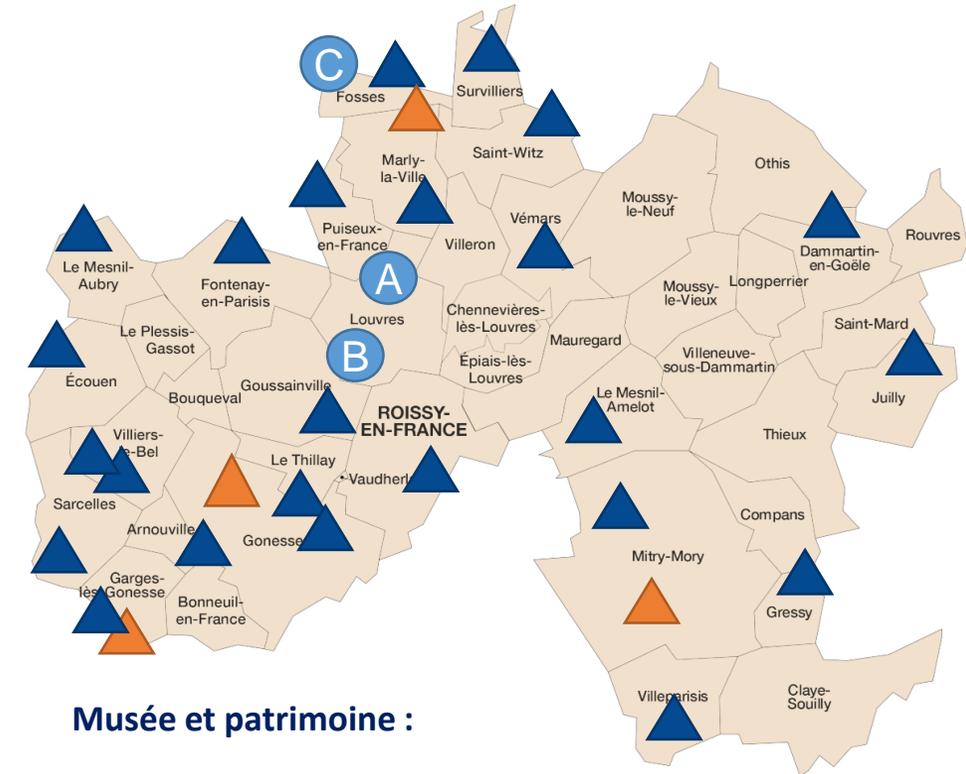
- Aménagement culturel du territoire
- Pluridisciplinarité, accès à l'art et à la culture
- Diffusion et permanence artistique et culturelle
- Structuration des acteurs territoriaux
- Démocratisation culturelle
- Appropriation du territoire et attractivité

5 axes de politique culturelle :

- Archéologie et patrimoine
- Lecture publique-réseau des médiathèques
- Image et cinéma
- Territoire commun
- Action culturelle-éducation artistique

Les enjeux du projet de pôle de la céramique dans ce contexte :

- Participer à l'aménagement culturel du territoire et au développement économique et touristique
- Participer à la protection du paysage : la vallée de l'Ysieux réservoir de biodiversité pour la trame verte et bleue.
- Inscrire l'agglomération dans une logique de continuité et de complémentarité avec les territoires voisins : Le village de Fosses, « ville porte » du PNR Oise Pays de France, se situe à un point d'articulation sur le plan géographique, historique et paysager
- Révéler une activité économique et artisanale historiquement ancrée et appuyée sur les ressources naturelles de la vallée



Musée et patrimoine :

A - Musée ARCHÉA

B - Château d'Orville

C - Centre d'interprétation Fosses

Réseau des Médiathèques : 

Réseau des cinémas : 

Les axes de développement et de valorisation

Un projet à l'échelle du territoire

- Un enjeu de dynamisation du village et de circuit touristique et patrimonial à l'échelle de la vallée
- Un projet intégré dans le paysage et respectueux de l'environnement par son volet paysager
- Une valorisation des patrimoines (naturels, archéologiques, architecturaux) et de la création contemporaine auprès des publics
- La création de deux postes pour l'ouverture (agent d'accueil et chargé de médiation), la programmation étant assurée par ARCHÉA



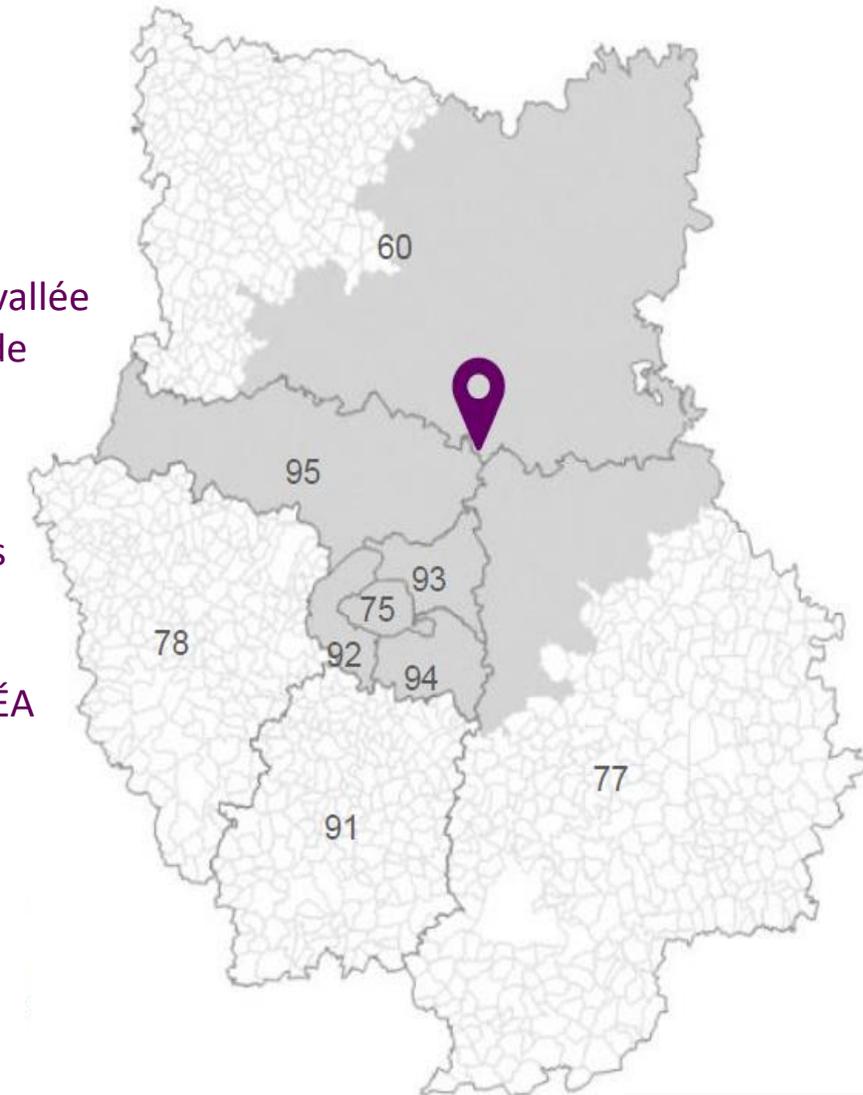
D'après les estimations, plus d'**1,3 millions** d'habitants* seraient « très intéressés » pour visiter le futur site

*7 565 900 habitants sur le périmètre étudié, 92 % ont des pratiques culturelles soit 6 960 630 habitants et parmi eux 19 % sont « très intéressés » pour visiter le site.

Les publics visés

- Une étude des publics menée en 2021 par le cabinet GECE pour définir le public cible : familial, scolaires, excursionnistes et venant du nord de l'Ile-de-France et de l'Oise
- Une programmation dédiée pour les scolaires et le grand public

Territoire concerné



Après présentation, près de 2 habitants sur 3 se disent intéressés (69 %) par le projet dont 19 % « très intéressés ».

2 sites

Site d'Orville à Louvres



1 musée

ARCHÉA à Louvres (95)



Site de la vallée de l'Ysieux à Fosses (95)



Le projet est porté par la Direction Culture et Patrimoine de la CARPF.

Il sera une antenne du musée intercommunal ARCHÉA,

ARCHÉA aujourd'hui :

- Une équipe de 15 personnes
- Un musée, des sites archéologiques et une mission Patrimoine
- Des collections archéologiques issues du territoire : + 50 000 objets ou lot d'objets en réserve
- Une fréquentation globale en 2019 de 13 375 visiteurs au musée et hors les murs

LE SITE

Le site potier de Fosses – vallée de l'Ysieux

une centaine d'ateliers de potiers en activité pendant plus de mille ans (du 8^e au 18^e siècle)

- fouillé de 1992 à 2002 par l'association **JPGF de Villiers-le Bel** en partenariat avec le **MnATP/MuCEM**



- dans une ville-porte du Parc



- site labellisé patrimoine d'intérêt régional en 2018

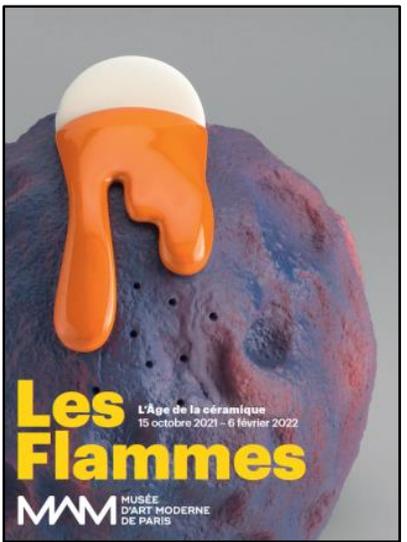


- valorisé par **ARCHÉA** depuis 2007
- acquis par la **CARPF** en 2022

LE CONCEPT

Un projet culturel, patrimonial et touristique

- Restaurer, conserver et valoriser les vestiges archéologiques en place
- Transmettre les connaissances sur le patrimoine local / régional
- Etablir un lien avec la création contemporaine par une résidence d'artiste
- Créer un lien vers le paysage de la vallée de l'Ysieux
- Favoriser la découverte de l'environnement naturel



LE LIEU

Un centre d'interprétation du patrimoine céramique de la vallée de l'Ysieux au village de Fosses

- Au cœur du village de Fosses, ville porte du PNR Oise Pays de France
- Un corps de ferme XVIIe – XVIIIe siècles (ferme Letourneur / salle Delambre)
sur le parvis de l'église Saint-Etienne
- A proximité immédiate des vestiges archéologiques
- Et des ressources naturelles utilisées par les potiers



LE PROJET

Le maître d'œuvre du projet : l'agence d'architectes Frenak et Jullien
(suite au concours de MOE en 2021)



Pavillon d'accueil



Rampe d'accès et vue sur la parcelle archéologique



Parcours extérieur



Parcours intérieur



- Un circuit de valorisation des vestiges et du site
- Des espaces d'exposition pour les collections
- Un espace d'accueil pour renvoyer vers la vallée
- Un espace de création
(atelier contemporain, résidence d'artiste)
- Un espace de médiation
- Des espaces pour la recherche



Le calendrier :

- Début des études (APS, APD, DCE) en février 2022
(*objet de la demande*) ;
- Fouilles préventives en 2022 ;
- Travaux d'aménagement extérieur et intérieur
en 2023/2024
- Muséographie en 2025
- Ouverture à l'automne 2025

Un **comité de pilotage** mis en place prochainement
pour le suivi du projet

Le financement :

Plan de financement prévisionnel		
Nom du financeur	Montants (€ HT)	Taux (%)
Région Ile-de-France Contrat aménagement régional	1 000 000 €	24 %
Etat / DRAC IDF (plan France relance)	500 000 €	12%
Département du Val d'Oise	527 450 €	13%
PNR Oise Pays de France	100 000 €	2%
CARPF	2 014 337 €	49 %
TOTAL HT :	4 141 787 €	100%

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 31/01/2022

Intitulé du projet	Centre d'interprétation de la céramique de la vallée de l'Ysieux – Antenne du musée intercommunal ARCHÉA à Fosses
Porteur	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1/1 1/1 1/1 0/1 = 3 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 3		

Sous-total :

14 / 16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : +

0 / 2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager <input checked="" type="checkbox"/>	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3/3 2/2 1.5/1,5 1.5/1,5 /2 = 8/8
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - $\left\{ \begin{array}{l} \text{Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit} \\ \text{Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »} \end{array} \right.$	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6

Note de base : / = / 26

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : + _____

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : **22** / **24**

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 31 janvier 2022

Intitulé du projet :	Création d'un gîte dans une ancienne forge
Porteur :	M. Tommy FREBOURG (particulier)
Localisation :	Asnières-sur-Oise
Fiche-action :	3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

Description du projet :

M. Frebourg est récemment devenu propriétaire d'une maison de ville de 1850, avec un bâtiment annexe : une ancienne forge composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Le projet consiste donc dans la rénovation de cette forge afin de proposer un gîte de charme dans un cadre de verdure (pour une capacité de quatre personnes). Localisé dans le centre d'Asnières-sur-Oise, la zone géographique est par ailleurs idéale en termes d'offres touristiques et de demandes d'hébergement.

M. Frebourg souhaite conserver l'authenticité du bâtiment et proposer un concept d'hébergement axé sur le bien-être et le retour à la nature : possibilité pour les hôtes de consommer les fruits et légumes du jardin, mise en lien avec des producteurs locaux, stockage sécurisé des vélos...

Le cahier des charges de la rénovation se base sur celui des gîtes de France, dont le résultat vise à l'obtention d'une qualité trois épis. Le bâtiment de la forge nécessite donc des travaux importants, notamment sur la toiture, la charpente, les huisseries, le sol, l'isolation, la plomberie, l'électricité, l'escalier...

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources (montants proratisés) :	
Rénovation du bâtiment	135 035.00 €	<i>- Subventions publiques (79.73%) :</i>	
		Département	21 533.21 €
		LEADER (63.8 %)	86 132.84 €
		<i>- Fonds privés (20.27%):</i>	
		Autofinancement	27 368.95 €
TOTAL :	135 035.00 €	TOTAL :	135 035.00 €



Création d'un gîte touristique

« La forge » Asnières sur Oise (95)

Localisation

20
min

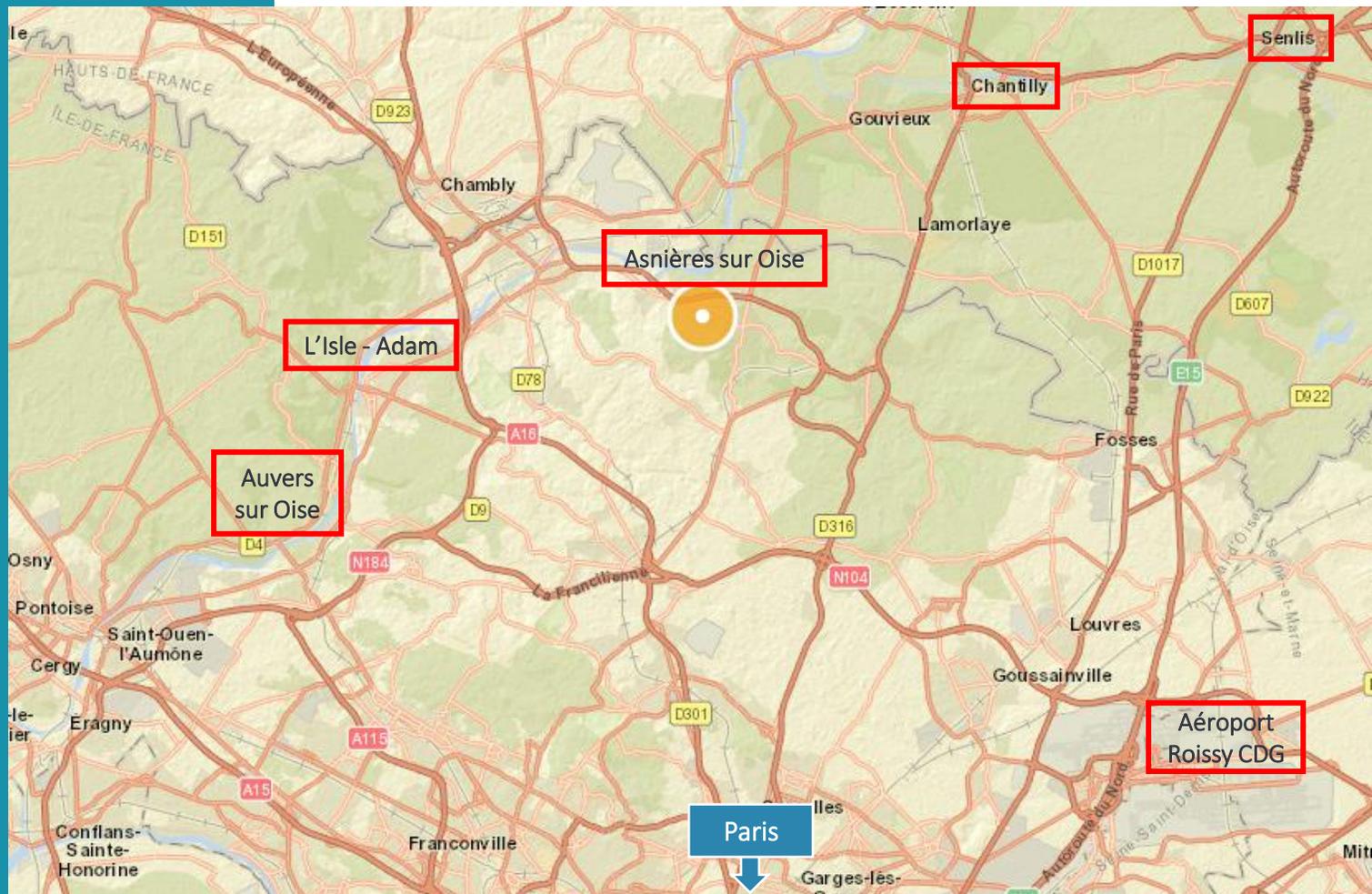
Chantilly
Autoroutes
A1 / A16

30
min

Senlis
Aéroport CDG

1h

Paris
Beauvais



L'environnement du projet

Opportunités dans le Val d'Oise

- Diminution de l'offre d'hébergement touristique entre 2019 et 2021 (*source INSEE*)
- Secteur Roissy Carnelles-Pays de France a le plus faible nombre de meublés et chambres d'hôtes (*source Val d'Oise Tourisme*)

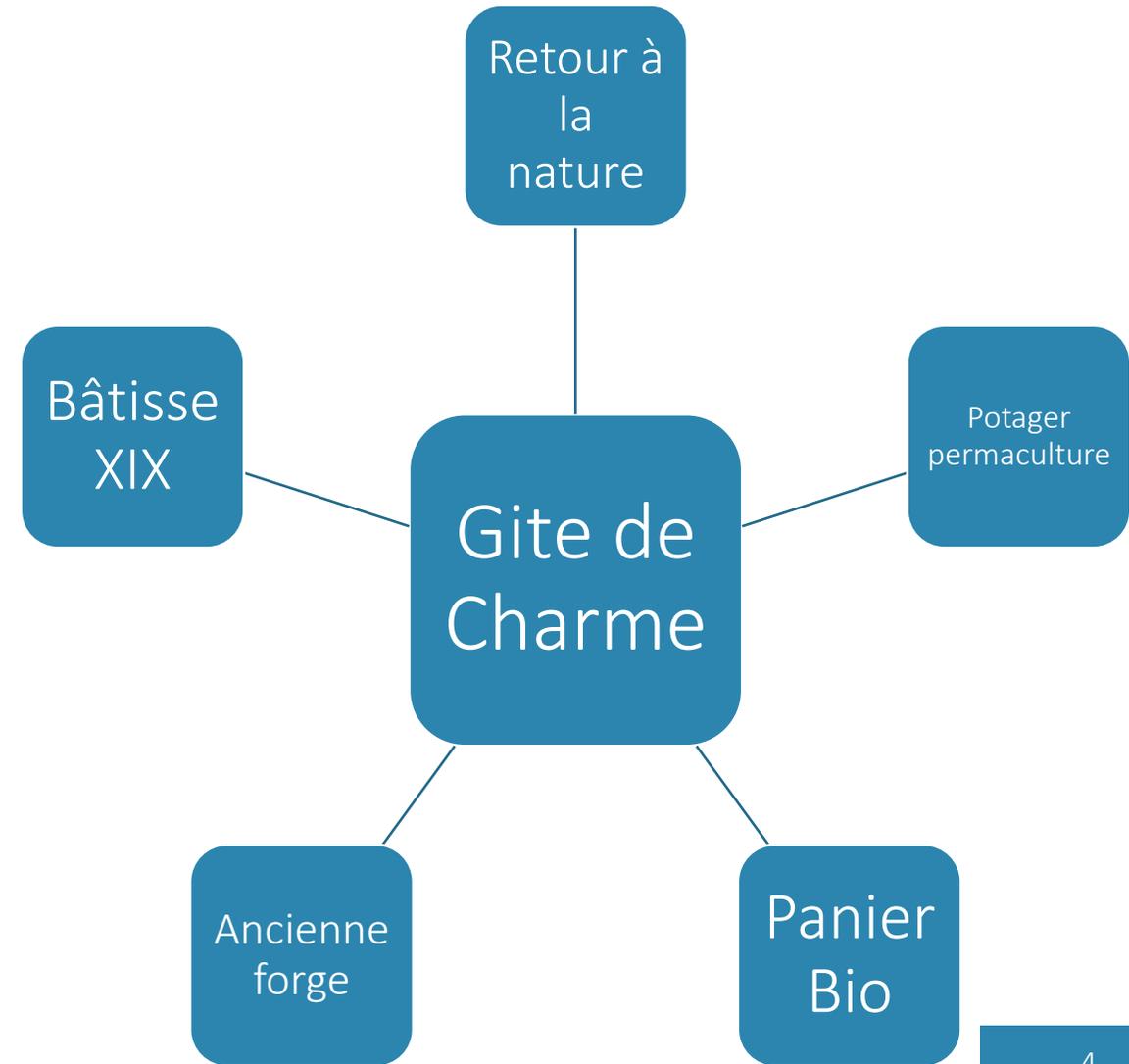


Forces secteurs

- Abbaye de Royaumont
- Commune touristique
- Forêt de Carnelle
- Avenue Verte London – Paris
- Golf de Mont Griffon
- Sherwood Parc
- Bus vers Roissy CDG
- Gare de Viarmes – Ligne H
- JO Paris 2024



Notre projet



Descriptif du lieu

Logement indépendant

- Accueil 4 à 6 personnes
- 2 chambres
- 2 salles de bain
- Cuisine équipée
- Lave-linge

Espace extérieur

- Espace détente
- Arbres fruitiers
- Potager
- Jardin fleuri



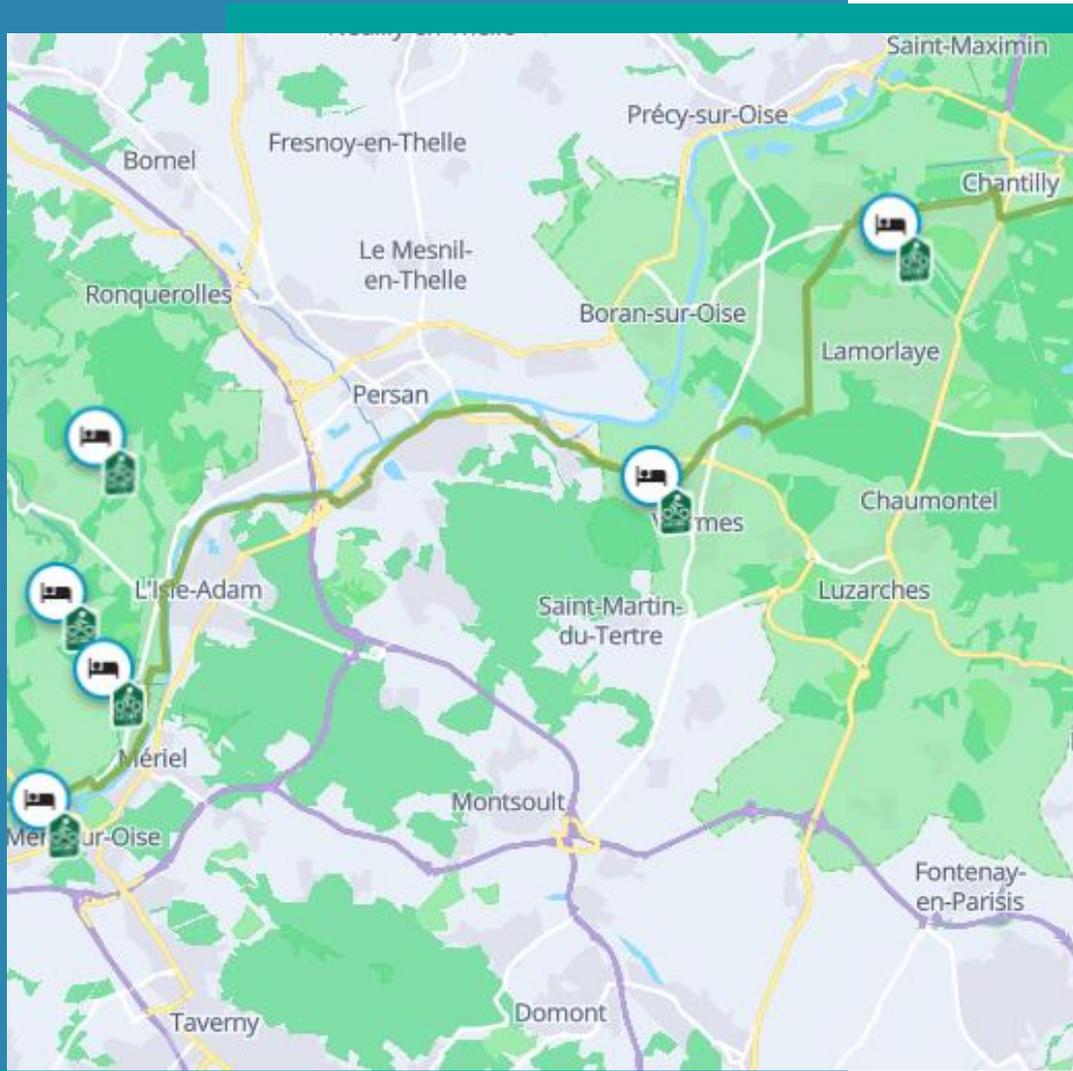
Public ciblé

- Couples
- Familles
- Amis
- Retraités
- Actifs (cadres)

- Citadins
- Randonneurs
- Vélotouristes
- Voyage affaire
- Français & international

Ouverture toute l'année





Labels visés

- Label accueil vélo
- 3 épis (gîte de France)
- Marque Valeurs Parc Naturel Régional
- Label Qualité Tourisme

- L'objectif étant de tendre vers l'excellence.

Démarche RSE



Rénovation

- Chauffage poêle à pellet
- Double vitrage
- Isolation
- Ravalemet à la chaux



Exploitation

- Valorisation biodéchets (compost)
- Récupérateur eau de pluie
- Affichage eco – geste
- Nettoyage sans produit chimique (vapeur)
- Permaculture et panier bio.

Partenariats / Conseils techniques

- Gite de France
- Office du Tourisme Asnières sur Oise
- Département Val D'Oise :
Subvention : 21523,21€
- PNR Oise – Pays de France



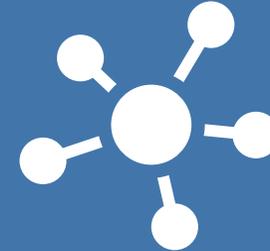
Retombées économiques



Restaurateurs
Asnières sur Oise

Producteurs locaux

- Panier
- Produits petit déjeuner

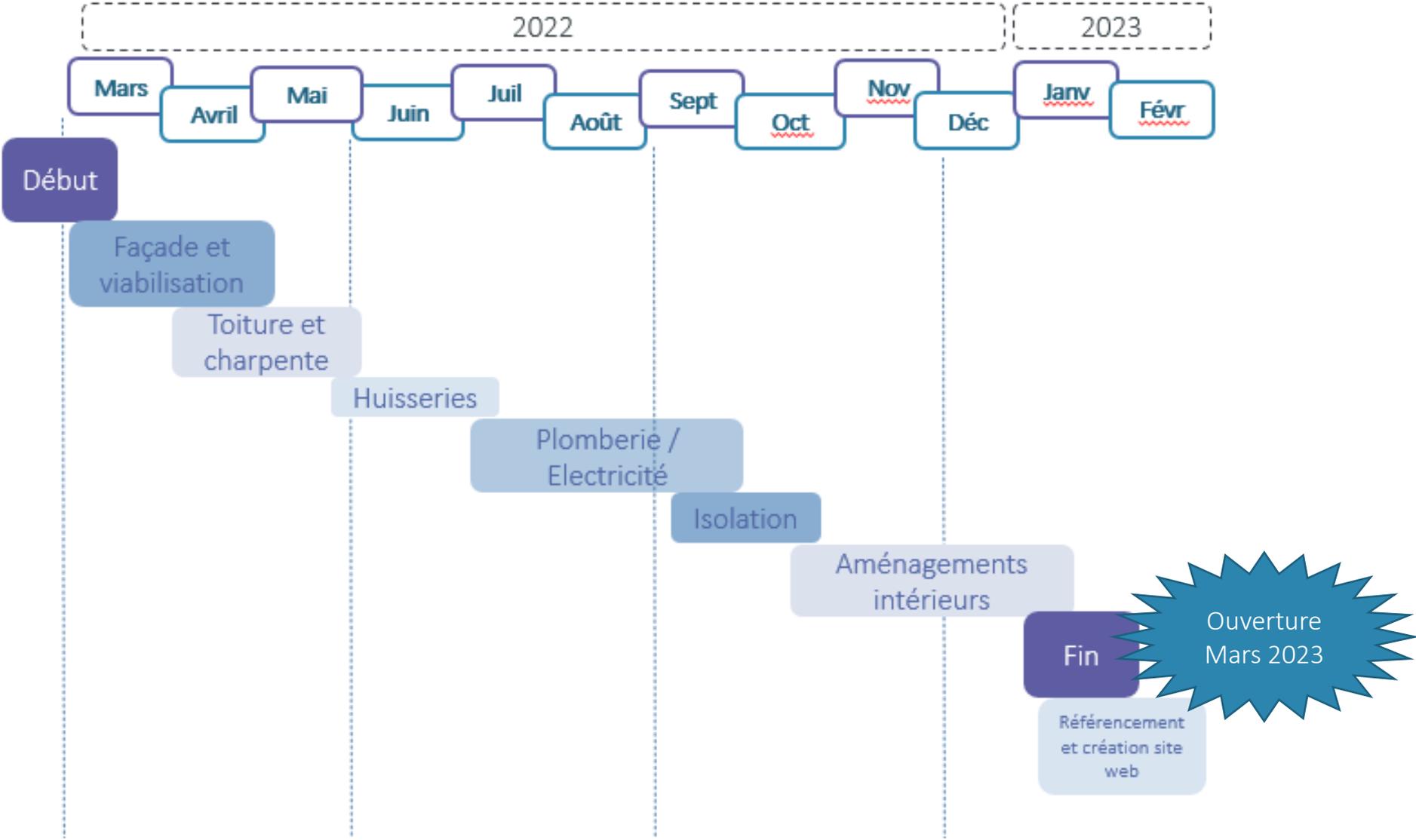


Lieux de loisirs
& Culturels
Brochures à disposition

Création 1 emploi
Gestion réservation
Entretien



Planning du projet



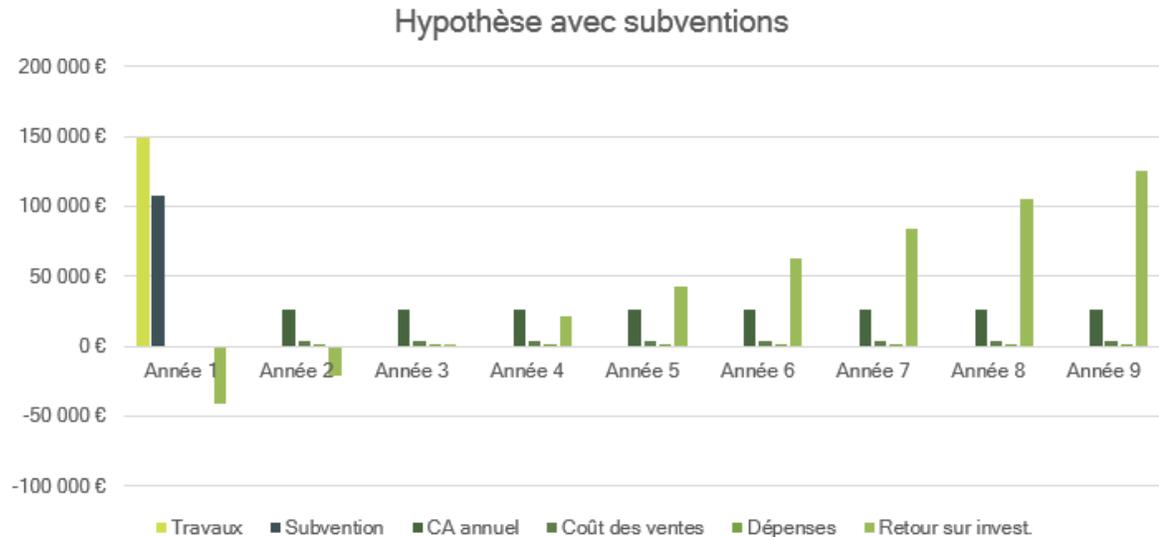
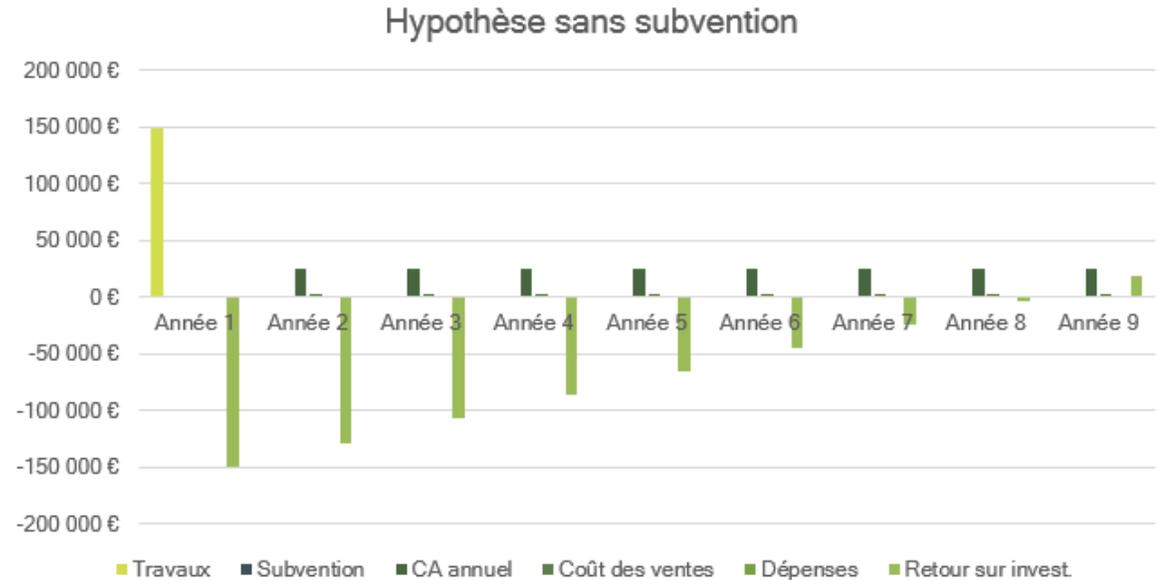
Chiffres

Le montant des travaux est estimé à 149 163€.

Compte tenu de l'investissement important, le projet ne pourra être viable qu'avec le soutien des collectivités.

→ Avec l'aide du PNR : Début de rentabilité en 3 ans*.

* En prenant en compte un taux de remplissage à 70% avec une nuit à 90€ en moyenne. Hors situation exceptionnelle.



**Merci de votre
attention**



GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 31/01/2022

Intitulé du projet	Création d'un gîte dans une ancienne forge
Porteur	M. Tommy FREBOURG

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1/1 1/1 0/1 1/1 = 3 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	1 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	3 / 3		

Sous-total : 13 / 16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2 / 2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - $\left\{ \begin{array}{l} \text{Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit} \\ \text{Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »} \end{array} \right.$	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural <input checked="" type="checkbox"/>	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	2/2 2/2 2/2 4/4 = 10/10 + 2/6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6

Note de base : $\frac{\quad}{\quad} = \frac{25}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : + 2

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $\frac{27}{26}$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 \leq Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 \leq Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 31 janvier 2022

Intitulé du projet :	Aménagement de berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert
Porteur :	Commune de Précy-sur-Oise
Localisation :	Précy-sur-Oise
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

Description du projet :

A la suite d'une étude d'aménagement des Berges de l'Oise financé par le Parc naturel régional Oise Pays de France en 2014, la commune a requalifié l'accès à ses berges depuis le village. Cette dernière a constaté une augmentation de la fréquentation des randonneurs et cyclistes le long de l'Oise. Or, le site ne propose pas d'infrastructure d'accueil pour encourager la visite du patrimoine du village et promouvoir les commerces et les chambres d'hôtes aux alentours.

La commune souhaite donc développer le tourisme vert (cyclotourisme et randonnées) en proposant un espace d'accueil. Le projet vise ainsi à développer l'attractivité du village auprès des usagers du tourisme vert en valorisant ses ressources.

L'espace d'accueil comprendra :

- Une aire de repos pour pique-niquer, se reposer, accéder à des toilettes sèches.
- Un plan des voies douces.
- Des informations pédagogiques sur la biodiversité.
- Des informations incitant à la découverte du patrimoine du village.
- Des informations promouvant les commerces, infrastructures de restauration et hébergements à proximité.

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources (montants proratisés) :	
Mobilier	47 809.54 €	- Subventions publiques (80 %) :	
Aménagement parcours de santé et jeux pédagogiques	19 834.78 €	Département	46 724.17 €
Aménagement extérieur	83 365.00 €	LEADER (50 %)	77 873.63 €
Accessibilité et signalétique	4 737.94 €		
		Autofinancement (20%)	31 149.46 €
TOTAL :	155 747.26 €	TOTAL :	155 747.26 €

A silhouette of a person riding a bicycle and drinking from a water bottle, set against a bright, cloudy sky. The person is positioned on the right side of the frame, with the bicycle's wheels and frame clearly visible. The background shows some dark foliage at the bottom.

Aménagement des berges de l'Oise – Halte de repos et services pour randonnées et cyclotourisme



Précy sur Oise

Le site du mail des Sycomores au service de publics variés...



cyclotouristes, randonneurs, familles

Localisation

Plan projet finale, solution de base



Plan masse

Intérêt du site



- 4500 m² en bordure de l'Oise
- 150m linéaire et 30m de profondeur
- Espace naturel préservé, vue dégagée sur une boucle de l'Oise
- Connexion voie douce avec le village et vers le site paralympique 2024
- Proche centre village : église du XII^{ème} siècle, château, commerces, hébergements
- 100 mètres de la gare SNCF
- Fermé à la circulation automobile le week-end

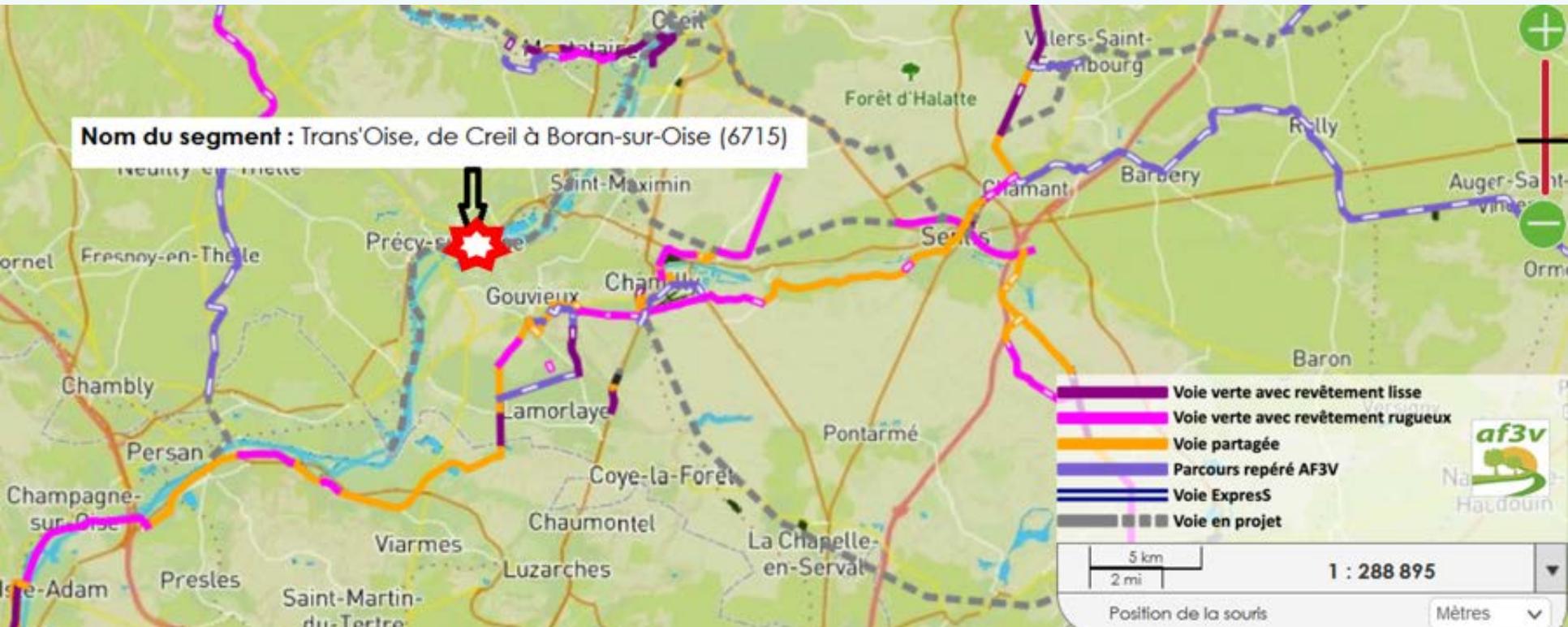
Cohérence territoriale du projet



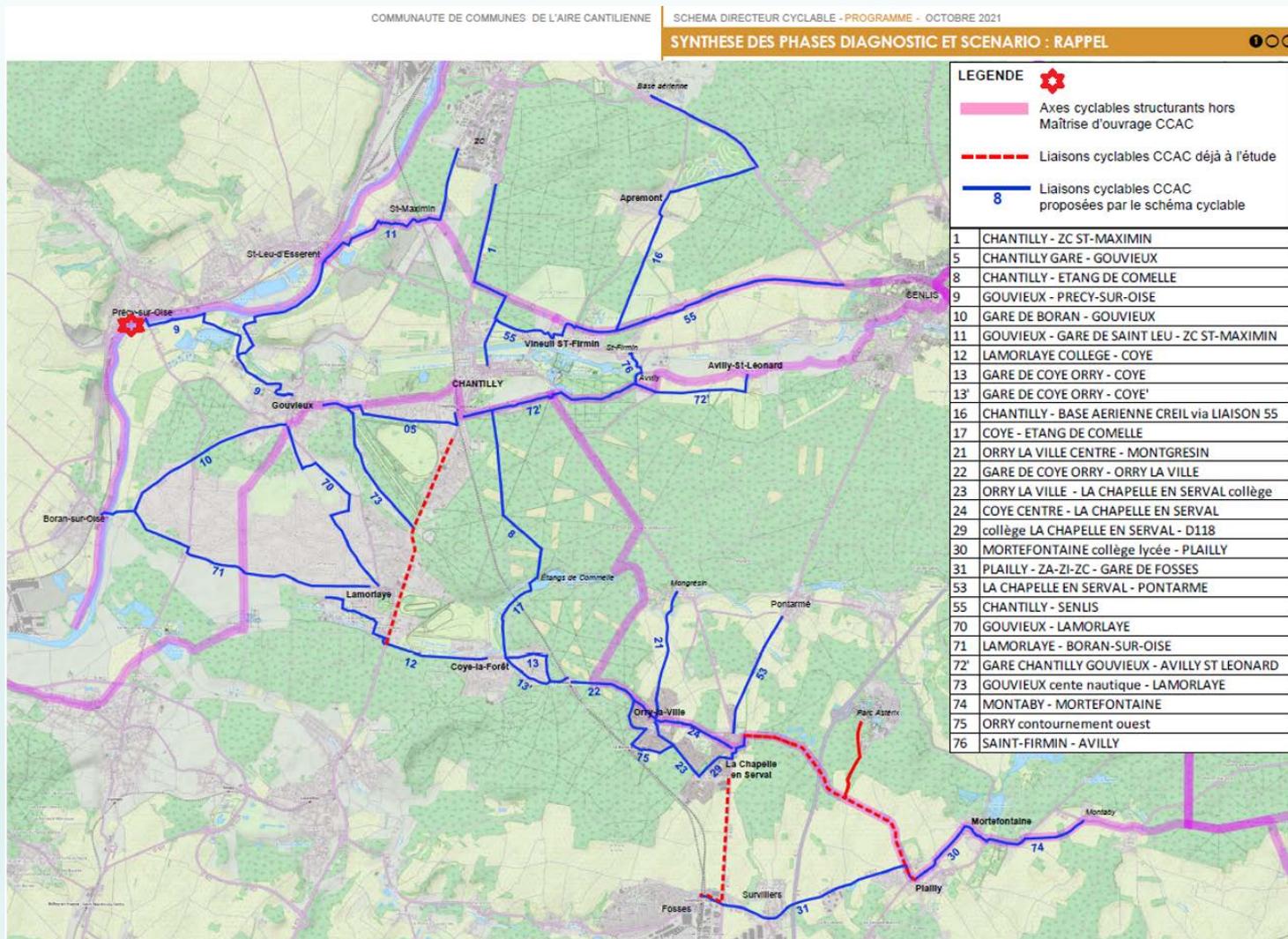
Connexion et complémentarité avec :

- Projet de schéma directeur des voies cyclables de l'aire cantilienne et l'avenue verte London-Paris
- Projet Boat and Bike mené par Oise Rive Side
- Segment Creil-Boran sur Oise sur le tracé prévu de la Trans'Oise
- Continuité du projet d'aménagement des berges de l'Oise entre St Leu et Creil (Schéma régional des voies vertes).
- Base de loisirs de St Leu d'Esserent par les berges

Les voies cyclables réalisées et en projet



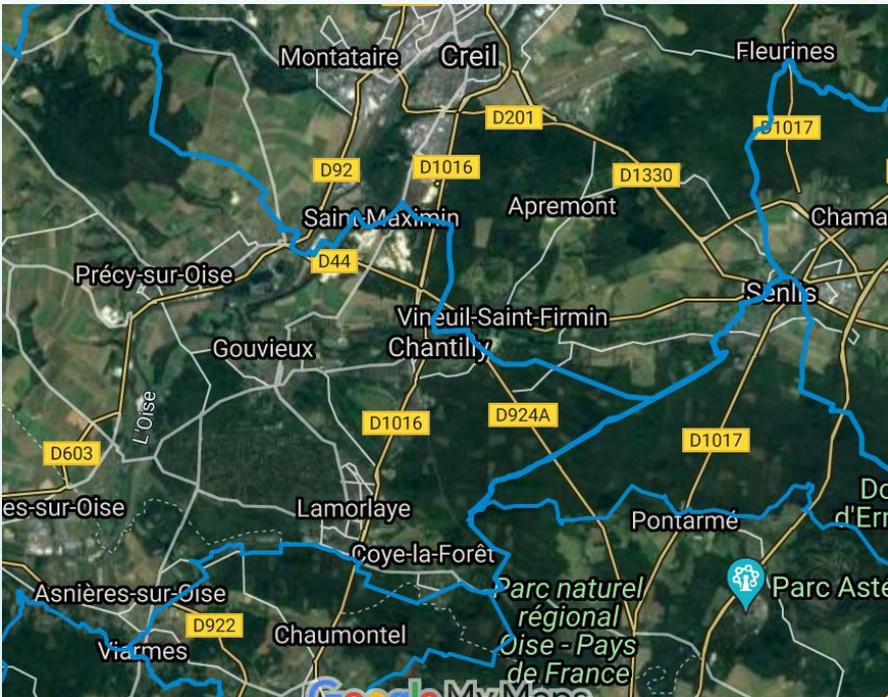
Les voies cyclables en projet



Les voies pédestres existantes

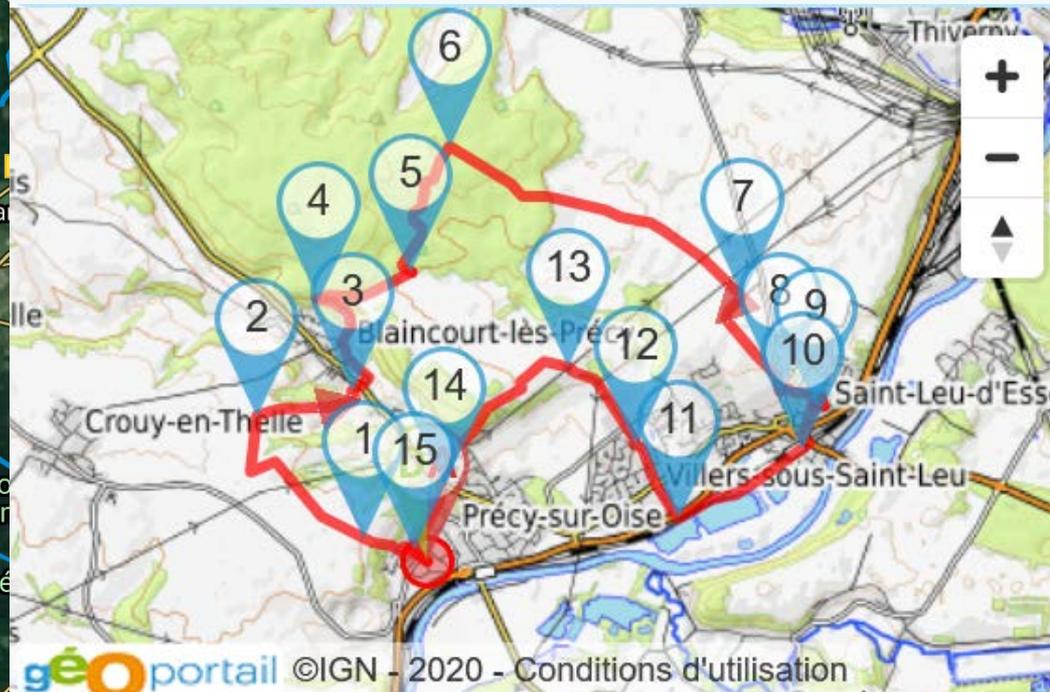
①

GR 11 / GR 655



②

Autour de Précy



③ **Projet en cours : sentiers de randonnée vers Blaincourt, Crouy, Villers sous St Leu, St Leu, Borans, Gouvieux avec Oise Tourisme**

Logique d'aménagement

Plan général 1/500



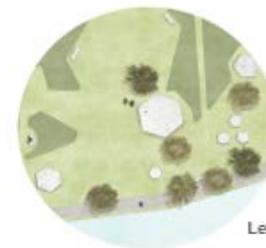
La prairie



La jungle



La place des ados



Les îles

Equipements prévus

- Tables, bancs, transats, poubelles tri sélectif
- Abri en bois 25m²
- Toilettes sèches PMR
- Station réparation vélo libre-service
- Parcs à vélo
- Recharge électrique
- Aire de jeux – parcours de santé
- Totems pédagogiques (biodiversité et patrimoine)
- Signalétique (plan des voies douces et village)



Agrandir l'image



CUBES ROTATIFS - SIGNALÉTIQUE LUDIQUE



JEU SIGNALÉTIQUE EXTERIEURE



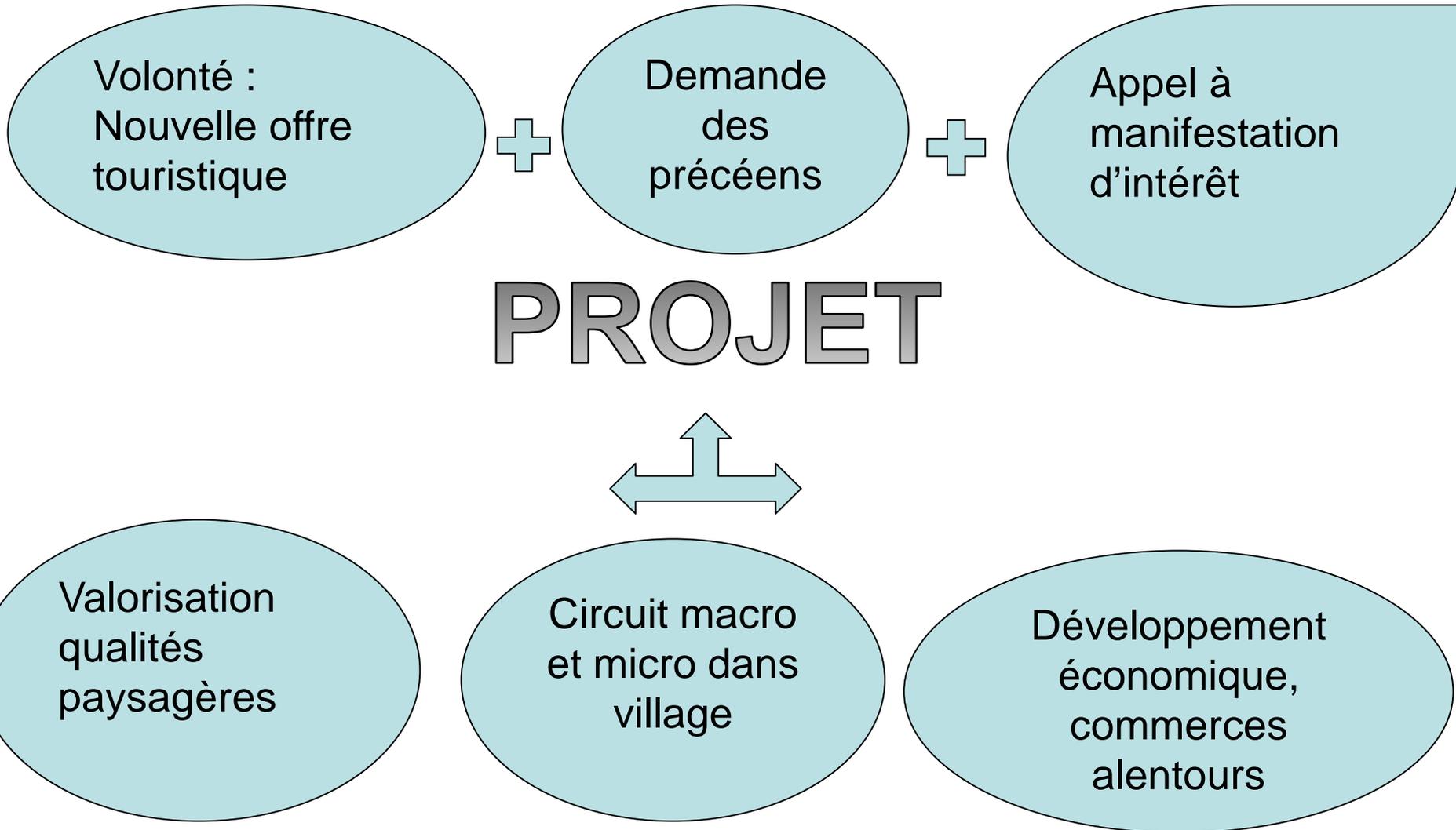
SIGNALÉTIQUE DE DÉCOUVERTE



Contribution du projet au développement local

- Offre touristique : proposer un espace d'accueil et de service à un public cible de cyclotouristes et randonneurs
- Répondre aux demandes des Précéens (enquête)
- Appel à manifestation d'intérêt SE60 : thématique voies douces
- Valoriser les qualités paysagères et naturelles des berges
- Contribuer à l'essor touristique des territoires voisins et du commerce local
- Proposer de circuits incluant la découverte du patrimoine via des panneaux, plans

Contribution du projet au développement local



Retombées économiques du projet

Retombées indirectes

- Publics cibles d'origine local, départemental, régional et européenne
- Fréquentation visée : 1500 personnes / an
- Impact potentiel sur les commerces, hébergements et base de loisirs proches
- Possibilité d'implantation future d'un bateau hôtel en amont

Réponses à une demande

- Générer du trafic en centre-village pour le développement des commerces de bouche (dont 2 en difficulté)
- Soutenir les 4 nouvelles chambres d'hôtes et hébergements proches

Respect de l'environnement et RSE

Environnement

- Préservation du lieu
- Construction en bois biosourcé
- Sensibilisation à la faune et flore de rivière par des jeux totems
- Sensibilisation aux gestes de tri des déchets...
- Biodiversité : renaturalisation des rives
- Seule énergie utilisée : solaire

Sociétal

- Réponse aux attentes de reconnexion à la nature – bien-être - ressourcement – santé - convivialité post covid
- L'ensemble des équipements sont adaptés aux PMR
- Accessible tous - gratuit

Un projet innovant

- **Site naturel « unique »** en termes de dimension et d'emplacement à l'échelle du PNR
- Le projet **combine des services** logistiques, de confort et de loisirs
- **Aucun aménagement** connexe aux voies cyclables dans l'Oise **existant**
- En comparaison « la Loire à vélo » dispose de 7 aires-haltes

Les partenaires

Conseillers techniques

- OISE TOURISME
- VELO ET TERRITOIRES
- AU5V
- PNR
- SE60

Financiers

- PNR – PROJET LEADER
- Département M. BONAMY / Mme FAGNIER

Acteurs impliqués : Commerçants, hébergements, associations sportives, bénévoles

BUDGET

BATI : ABRI / WC / PONTON	83.365,00
SIGNALETIQUE / PMR	4.737,94
MOBILIER	47.808,54
JEUX PEDAGOGIQUES / PARCOURS	19.834,78
	155.747,26

Plan de financement en HT

Commune 20% :	31.149
Département 30% :	46.724
PNR LEADER 50%:	77.874

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 31/01/2022

Intitulé du projet	Aménagement de berges de l'Oise pour la promotion du tourisme vert
Porteur	Commune de Précy-sur-Oise

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	1/1 1/1 0/1 1/1 = 3 / 4
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1 / 2
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1 / 2
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	3 / 3

Sous-total : /16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + /2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note				
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10				
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte <input checked="" type="checkbox"/>	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - <table border="0"> <tr> <td>┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit</td> <td>2/2</td> </tr> <tr> <td>└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »</td> <td>2/2</td> </tr> </table>	┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	2/2	└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	2/2	2/2 2/2 2/2 2/2 2/2 = 10/10
┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	2/2					
└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	2/2					
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6				
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2				
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6				

Note de base : $\frac{\quad}{\quad} = \frac{23}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : $+$ $\frac{\quad}{\quad}$

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $\frac{23}{26}$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.